

Se conforme aux réglementations : (EC) No. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et règlement final 77 OSHA règlement fédéral 17574

Fiche signalétique

Date d'émission : 1er août 2016

SECTION 1. IDENTIFIANT DU PRODUIT SGH

1.1. Nom du produit : Teintures pour cuir Eco-Flo de Tandy (toutes couleurs)

1.2 Autres moyens d'identification : #2600-tous, #2601-01, #2650-05

1.3 Utilisation recommandée du produit et restriction d'utilisation : Pour teindre le cuir seulement

1.4. Détails du fournisseur :

Fabricant :

Fiebing Company, Inc.
516 South Second Street
Milwaukee WI – 53204

Contact en cas d'urgence : CHEMTREC
1-800-424-9300 (É-U/Canada)
+01 703-527-3887 (International)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification / risques

Ce produit n'est pas classifié selon les critères SGH

2.2 Éléments sur l'étiquette

Pictogramme : Aucun

Mot de signalisation : Aucun

Indication de danger : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Précaution : P102 : Garder hors de portée des enfants

Prévention : P280 : Porter des gants protecteurs/protection oculaire

Réaction: P362: Enlever tout vêtement contaminé et nettoyer avant de réutiliser.

Élimination : P501 Éliminer les contenants et leurs contenus selon les lois locales, régionales, nationales et internationales.

Risques supplémentaires : Non-applicable.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION CONCERNANT LES INGRÉDIENTS

3.1 Mélanges

Classification :

Ingrédient	CAS#	EINECS#	Classe	Numéro d'enregistrement REACH #	Pds%
Propanol 1 (ou 2)-(2-méthoxyméthyléthoxy)	34590-94-8	252-104-2	Inflam. Liq. 4	Pas disponible	7 ó 11

SDS ó Teintures pour cuir Eco-Flo de Tandy

			H 227		
Noir acide 210	99576-15-5	Pas disponible	Non classifié	Pas disponible	0,5 ó 3,0
Jaune acide 36	587-98-4	209-608-2	Non classifié	Pas disponible	1 ó 3
Rouge acide 73	5413-75-2	226-502-1	Non classifié	Pas disponible	2 ó 5
Rouge acide 14	3567-69-9	222-657-4	Non classifié	Pas disponible	0,3 ó 3,0
Jaune acide 17	6359-98-4	228-819-0	Non classifié	Pas disponible	1,5 ó 4,5
Orange acide 7	633-96-5	211-199-0	Non classifié	Pas disponible	1 ó 2
Noir acide 2	8005-03-6	309-930-4	Non classifié	Pas disponible	0,5 ó 1,5
Bleu direct 86	1330-38-7	215-537-8	Non classifié	Pas disponible	1 ó 2
Eau désionisée	7732-18-5	215-185-5	Non-applicable	Pas disponible	90 ó 98

SECTION 4. PREMIERS SOINS**4.1 Description des mesures de premiers soins**

Yeux : En cas de contact avec les yeux, immédiatement rincer les yeux avec de l'eau. Enlever les verres de contact. Si l'irritation persiste, demandez de l'aide médicale.

Peau : Si une irritation cutanée survient, rincer immédiatement la peau avec de l'eau. Si l'irritation persiste, demander de l'aide médicale. Enlever les vêtements contaminés ou imprégnés et les amener à l'endroit approprié.

Ingestion : En cas d'ingestion, ne provoquez pas le vomissement à moins de suivre l'avis d'un médecin. Ne transmettez jamais oralement quelque chose à une personne inconsciente. Demandez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.

Inhalation : Si la respiration devient difficile, amenez la personne à l'air frais et assurez-vous qu'elle soit dans une position confortable pour respirer. Demandez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Les symptômes et les effets les plus importants, graves et retardés : Non déterminé.

Yeux : Peut causer une irritation oculaire. Symptômes peuvent inclure de l'inconfort, de la rougeur, des clignements et une production de larmes.

Peau : Peut causer une légère irritation de la peau. Symptômes peuvent inclure de la rougeur et la sécheresse de la peau.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. Une aide médicale et un traitement spécial sont nécessaires lors de l'apparition des indications suivantes :

Note aux médecins : traitement symptomatique. Cependant, les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Ayez l'étiquette du produit sous la main si une aide médicale est nécessaire.

SECTION 5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ; jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Risques particuliers provenant d'une substance ou d'un mélange

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter aux oxydes de carbone.

5.3. Conseil pour les pompiers :

Procéder selon les procédures applicables pour éteindre un feu chimique. Garder les conteneurs froids avec des jets d'eau à une certaine distance, et si possible, déplacez-les vers un endroit sécuritaire. Rester en amont du feu. Porter un habit ignifuge complet, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser toutes les mesures de protection personnelle — voir la section 8 de la fiche signalétique. Limiter l'accès des passants à la zone dangereuse jusqu'à ce que les opérations de nettoyage soient terminées. Isoler la zone dangereuse en cas de grande dispersion. Assurez-vous que la détérioration et ses résultats soient éliminés par un personnel formé correctement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Assurez-vous d'avoir une ventilation appropriée si la dispersion du produit survient dans un endroit clos.

6.2. Précautions environnementales

Lorsque possible, et si dans un endroit sécuritaire, veuillez arrêter ou limitez la dispersion du produit. Limiter la propagation des grandes fuites en terrassant la zone. Empêcher le produit de pénétrer les drains, l'eau et le sol. Avertir les autorités respectives (hygiène et sécurité personnelles, brigades d'urgence, brigades environnementales et organes administratifs).

6.3. Méthode et matériel d'endiguement et de nettoyage

Couvrir les petites dispersions avec un matériau neutre absorbant inflammable (sable, sol, terre diatomée, vermiculite), et ramasser dans un conteneur de déchet approprié, étiqueté, et fermé. Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent, et rincer avec de l'eau. Éliminer selon les lois applicables. Si nécessaire, obtenir l'aide de compagnies spécialisées en transport et en utilisation des déchets afin de supprimer le produit et le matériau absorbant contaminé par celui-ci.

6.4. Références à d'autres sections : Voir les sections 8 et 13 de la fiche signalétique.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Garder les contenants non utilisés fermés hermétiquement. Utiliser dans une zone ventilée.

Hygiène générale : Les règles d'hygiène essentielles doivent être observées. Nettoyer les mains à l'eau savonneuse après le travail ou les pauses durant e travail. Ne pas utiliser des vêtements contaminés. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et nettoyer avant de réutiliser. Utiliser les mesures de protections individuelles selon l'information contenue dans la section 8.

Prévention d'incendie et d'explosion : Ne pas fumer ; éliminer les sources possibles d'allumage.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, les incompatibilités comprises

Entreposage : Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement et étiquetés de manière appropriée, dans un endroit frais et bien ventilé, à une distance convenable des matériaux incompatibles (voir la section 10). Garder hors de portée des enfants.

7.3. Utilisations finales particulières : Non disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédient	OSHA-PEL / ACGIH VLE / Autres
Propanol 1 (ou 2) — (2 — méthoxyméthyléthoxy)	OSHA-PEL : TWA600 mg/m3 (100 ppm) ACGIH-VLE : STEL : 600 mg/m3 (100 ppm) OSHA STEL : 900 mg/m3 (150 ppm)
Noir acide 210	Aucun établi
Jaune acide 36	Aucun établi
Rouge acide 73	Aucun établi
Rouge acide 14	Aucun établi
Jaune acide 17	Aucun établi
Orange acide 7	Aucun établi
Noir acide 2	Aucun établi
Bleu direct 86	Aucun établi

INTERNATIONAL :

Limites d'exposition professionnelle (LEP) pour l'éther méthylique de dipropylène glycol sont énumérés ci-dessous pour plusieurs pays.

Limite d'exposition (pays) (mg/m3) (ppm)

OEL (FIN) 300mg/m3 50 ppm

MAC (NL) 300 mg/m3 50 ppm

VME (FRA) 600 mg/m3 100 ppm

Le potentiel dermique théorique de l'éther méthylique de dipropylène glycol varie entre 0.48 et 23 mg/kg-jour.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Ventilation générale ou hotte à aspiration locale pour maintenir sous les limites acceptables la concentration d'agents dangereux dans l'air. Hotte à aspiration locale est préférée puisqu'elle permet le contrôle des émissions à la source et prévient la contamination de la zone de travail.

Équipement de protection personnelle :

Protection oculaire/du visage : Lunettes de protection hermétique lors de risques d'expositions prolongées ou lors de risques d'éclaboussures dans les yeux. Il est recommandé d'équiper la zone de travail avec une douche à l'eau pour permettre de nettoyer les yeux.

Protection cutanée : Porter des gants imperméables (ex. pertubane, viton, butylcaoutchouc). Il est recommandé de changer les gants régulièrement et de les remplacer immédiatement s'il y a des indications de dommage (déchirure, trou) ou des changements dans l'apparence (couleur, flexibilité et forme). Porter un tablier de protection ou d'une combinaison de protection équipée de chaussures enduites, résistantes à l'huile et antidérapantes.

Protection respiratoire N'est pas requise lors d'une utilisation normale. Si une situation dépasse les limites acceptables d'une ventilation inadéquate, utilisez l'équipement respiratoire approuvé avec un filtre ou un filtre-absorbant adéquat. Pour des actions effectuées dans ces circonstances, et durant lesquelles le masque n'offre pas une protection adéquate, utilisez un appareil respiratoire autonome complet.

Dangers thermiques : Non-applicable

Contrôles d'exposition environnementaux : Considérer l'utilisation de mesures de précaution afin de protéger la zone autour des réservoirs d'entreposage.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**9.1. Informations sur les propriétés chimiques et physiques de base**

- a) Apparence : Liquide mince, couleurs variées
- b) Odeur : Légère odeur caractéristique
- c) Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- d) pH : 6.5 – 8.5
- e) Point de fusion : Non-applicable
Point de congélation : <0°C
- f) Point d'ébullition initiale : 100 Deg.C
Plage d'ébullition : Pas disponible
- g) Point d'ignition : Aucun point d'ignition jusqu'à 100 °C
- h) Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
- i) Inflammabilité : Non inflammable
- j) Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou limites explosives : Aucune donnée disponible
- k) Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- l) Densité de la vapeur : Aucune donnée disponible
- m) Densité relative : 0.98 – 1.01 g/cm₃ à 15°C
- n) Solubilité : Dispersément dans l'eau, dans l'alcool
- o) Coefficient de partition n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
- p) Point d'auto-ignition : Non-applicable
- q) Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- r) Viscosité : 5 – 25 cps (LVDE #1 @ 100 tr/min)
- s) Propriétés explosives : Non-applicable
- t) Propriétés d'oxydation : Pas disponible
- u) Total COV : (PDVL seulement) 0.8 lbs/Gal (96 g/l)

9.2. Autre Information

Aucune donnée disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue lors d'utilisation normale

10.2. Stabilité chimique

La substance est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue lors d'utilisation normale

10.4. Conditions à éviter :

Hautes températures, matériels incompatibles.

10.5. Matériels incompatibles

Agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter aux oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**11.1 Information sur les effets toxicologiques**

Chemins probables d'exposition : Yeux, peau et ingestion

Effets sévères sur la santé :

- Yeux :** Peut causer une irritation oculaire. Symptômes peuvent inclure de l'inconfort, de la rougeur, des clignements et production de larmes.
- Peau :** Peut causer une légère irritation de la peau. Symptômes peuvent inclure la rougeur et la sécheresse de la peau.
- Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Ingestion :** Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Toxicité sévère :

Ingrédient	LD 50	LC 50 / DMENO
Propanol 1 (ou 2)-(2-méthoxyméthyléthoxy)	5400 mg/kg (oral, rat) 9500 mg/kg (cutané, rat)	DMENO : 500 ppm (rat)
Noir acide 210	Oral : 5,000 mg/kg rat	Pas disponible
Jaune acide 36	Oral : > 5,000 mg/kg rat	Pas disponible
Rouge acide 73	Pas disponible	Pas disponible
Rouge acide 14	Oral : 10,000 mg/kg	Pas disponible
Jaune acide 17	Pas disponible	Pas disponible
orange acide 7	10,000 mg/kg	Pas disponible
Noir acide 2	Pas disponible	Pas disponible
Bleu direct 86	5000 mg/kg	Pas disponible

Corrosion/irritation cutanée :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

Irritation et dommages sérieux aux yeux :

Peut causer une irritation oculaire

Sensibilité respiratoire ou cutanée :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

Cancérogénicité : Ce produit n'est pas classé comme étant cancérigène

Toxicité reproductive :

En développement : Ce produit n'est pas connu comme étant toxique au niveau du développement ou du système reproductif.

TSOC - exposition unique :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

TSOC - exposition prolongée :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

Risque d'aspiration :

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**12.1. Toxicité :****Toxicité chronique/sévère :**

Ingrédient	LC 50 / EC 50
Propanol 1 (ou 2) — (2 — méthoxyméthyléthoxy)	Vertébré aquatique LC 50 - Pimephales promelas (tête-de-boule) : 10000 mg/l 96 H Invertébré aquatique EC 50 . Daphnia magna (puce d'eau) : 1919 mg/l 48 H
Noir acide 210	96 h LC-50 « golden orite » > 100 mg/L
Jaune acide 36	Aucune donnée disponible
Rouge acide 73	Aucune donnée disponible
Rouge acide 14	Aucune donnée disponible
Jaune acide 17	Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradation

Pas disponible

12.3. Potentiel bioaccumulable

Pas disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon l'annexe XIII, la substance ne rencontre pas les critères PBT et vPvB.

12.6. Autres effets négatifs

Pas disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets :**

Méthode d'élimination : Ce matériel doit être éliminé selon les normes locales, régionales, provinciales et fédérales. La création des déchets doit être évitée et minimisée autant que possible.

Autres recommandations d'élimination : Pas disponible

SECTION 14. INFORMATION DE TRANSPORT

La substance n'est pas soumise aux réglementations de transport des marchandises dangereuses incluses dans l'ADR (transport sur route), **RID** (transport par chemin de fer), **IMDG** (transport maritime) et **OACI/IATA** (transport aérien).

US DOT : Non-réglémenté

14.1. Numéro UN Non-applicable

14.2. Nom de livraison propre UN Non-applicable

14.3. Classes de transport dangereux Non-applicable

14.4. Groupe d'emballage Non-applicable

14.5. Risques environnementaux Non-applicable

14.6. Précautions spéciales pour utilisateurs Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les précautions de sécurité.

14.7. Transport en masse selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**15.1 Réglementations et règles sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

La classification et l'étiquetage de cette fiche signalétique a été déterminée selon les lois : (EC) No. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et règlement final 77 OSHA règlement fédéral 17574.

Canada : Ce produit a été classifié en accord avec le critère dangereux des lois sur les produits contrôlés et le FTSS contenant toutes les informations requises par les lois sur les produits contrôlés.

TSCA (É-U) : conforme

CSER Titre III (É-U)

Section 302 : Non-énuméré

Section 304 : Non-énuméré

Section 313 : l'éther méthylique de dipropylène glycol (catégorie des éthers glycol) - jusqu'à 9,6% par poids

Produits chimiques Proposition CA 65 (É-U) : Aucun

Conforme à CARB VOC (É-U) : Conforme à la règle VOC de 15 % des liquides.

Stocks globaux (DSL) : Propanol 1 (ou 2) — (2 — méthoxyméthyléthoxy)

NFPA (É-U) : Santé : 1 (Léger)
Feu : 1 (Léger)
Réactivité : 0 (minimal)

15.2 : Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour ce produit.

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

Date de préparation : 27 mai 2013

Version : 1.0

Date de révision : 1^{er} août 2016

Changements : Nouvelle formulation

Classification sur les mélanges provenant d'un critère de classification SGH

Classification	Procédure de classification
Non classifié	SGH

Phrases H et P pertinentes :

- P102 : Garder hors de portée des enfants
- P280 : Porter des gants protecteurs/protection oculaire
- P362: Enlever tout vêtement contaminé et nettoyer avant de réutiliser.
- P501 Éliminer tous les contenants et leur contenu selon les lois locales, régionales, nationales et internationales.

Abréviations et acronymes dans la fiche signalétique

No. CAS Chemical Abstracts Service Number
 No. EINECS European Commission Number
 No. REACH Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals Number
 VLE-TWA Valeur limite d'exposition
 VLE-STEL Valeur limite d'exposition, limite d'exposition de courte durée
 VLE plafond Valeur limite d'exposition plafond
 vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (substance)
 PBT Persistent, bioaccumulative, and toxic (substance)
 Dose LD₅₀ qui éliminera 50% des animaux de laboratoire
 Concentration LC₅₀ qui éliminera 50% des animaux de laboratoire
 TSOC Toxicité spécifique de l'organe cible
 DOT Département des transports
 RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG Code international du transport maritime de marchandises dangereuses
 IATA Association du Transport Aérien International

Liste de phrases ou de faits en précautions applicables non spécifiés dans les sections 2 à 15 de la fiche signalétique.

Aucune.

Conseil pour la formation des employés :

Les employés utilisant ce produit doivent recevoir une formation sur les risques pour la santé, sur l'hygiène, l'utilisation de la protection individuelle, les actions préventives d'accidents, les actions de sauvetage, etc.

Avis de non-responsabilité : Cette fiche signalétique n'est pas un certificat de qualité du produit. Toutes les données présentées sur cette fiche doivent être considérées comme une aide à manipuler le produit sécuritairement durant le transport, durant la distribution, l'utilisation et l'entreposage. Le personnel manipulant ce produit doit être informé des risques et des mesures préventives à respecter. L'information contenue dans cette fiche signalétique concerne le produit mentionné plus haut, ainsi que ses utilités seulement. Cette information pourrait être obsolète ou insuffisante pour ce produit lorsqu'il est utilisé en conjonction avec d'autres matériels, ou durant une application différente que celles prescrites dans la fiche signalétique. L'utilisateur doit suivre les normes et les lois applicables ; il est tenu responsable de l'utilisation inappropriée de l'information contenue dans cette fiche, ou de toute autre utilisation inappropriée de ce produit. Dans le cas d'une application particulière, évaluer l'exposition et développer une application et un programme de formation approprié afin d'assurer la sécurité au travail.